

Fiche tarifaire

Retraite Mutualiste

du Combattant

En vigueur au 15 mars 2023



Fiche tarifaire

Retraite Mutualiste du Combattant

Montants et taux fixés par décision des instances de la Carac.
Ces montants et taux sont susceptibles d'être modifiés par les instances de la Carac.

VERSEMENTS

Versement minimum à l'adhésion	150 euros
Versement minimum ultérieur	80 euros

FRAIS

Frais sur versements	0 %
Frais sur épargne gérée (hors bonification de l'exercice)	0,55 %

SORTIE EN RENTE

Montant minimum de capital réservé, affecté à la rente de conjoint	1 600 euros
--	-------------